ART. 2 N° 1553

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE -	(N°	4222
DIOLITIQUE -	(IN	4444

	BIOETTIQUE - (IV 4222)	
Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 1553
	présenté par M. Touraine	
	ARTICLE 2	
I À la dernière phra	rase de l'alinéa 13, substituer aux mots :	
« cette activité »		
les mots :		
« ces activités ».		
II En conséquence mot :	e, à la même phrase du même alinéa, substituer à la pren	nière occurrence du
« la »		
le mot :		
« les ».		
	EXPOSÉ SOMMAIRE	

Rédactionnel